

Article 29 du Règlement

● (1110)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

L'ÉTUDE DE L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN PAR UN COMITÉ PERMANENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, aux termes de l'article 29 du Règlement, je demande à présenter une motion pour que la Chambre ajourne ses travaux afin de discuter d'une question bien précise et très importante qu'il faut étudier de toute urgence. Il s'agit d'une décision du comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur. Celui-ci a décidé de faire une étude précipitée de l'accord commercial canado-américain avant même que nous n'ayons le texte complet de l'accord et en s'imposant un calendrier qui ne permettra ni une étude satisfaisante au comité même ni la présentation d'observations éclairées par les Canadiens avant la rédaction du rapport. On renie de la sorte l'engagement du premier ministre (M. Mulroney), qui a promis que le texte intégral de l'accord serait renvoyé au comité pour que celui-ci en fasse une étude exhaustive et approfondie.

La Chambre des communes et ses comités ne doivent pas se prêter à cette supercherie, à ce simulacre, car ni la Chambre ni ses comités ne pourront faire une étude sérieuse de l'accord canado-américain. Qu'on nous donne d'abord le texte complet de l'accord, et le Parlement et ses comités étudieront alors la question.

M. Lewis: C'est se moquer du Règlement.

M. le Président: Le député a présenté l'avis prévu à la présidence, qui a pu étudier la question. Il s'agit d'un problème important pour tous les députés, mais c'est au comité qu'il se pose. Je ne crois pas que la présidence puisse, à une étape aussi hâtive, ajourner la Chambre pour permettre un débat sur la question. Je remercie néanmoins le député d'avoir signalé le problème à la fois à la présidence et à la Chambre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—
L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN—
L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre) propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir négocié avec les États-Unis un accord commercial qui n'a pas réussi à mettre fin aux pratiques de maraudage du programme américain de stimulation des exportations, et qui

- a) conduira à l'élimination de notre système de dualité des prix du blé;
- b) ruinera les pouvoirs de la Commission canadienne du blé;
- c) réduira la croissance des offices de commercialisation chargés de la gestion de l'offre;
- d) réduira les possibilités de croissance des producteurs canadiens de fruits et de légumes;
- e) nuira à l'industrie viticole et vinicole canadienne;
- f) n'apportera que peu d'avantages aux producteurs de viandes rouges; et
- g) n'apportera pas de nouveaux avantages aux agriculteurs en ce qui concerne l'achat d'outillages agricoles ou d'autres intrants agricoles.

—Monsieur le Président, je désire parler aujourd'hui des aspects agricoles de l'accord proposé entre le Canada et les États-Unis, qui est censé traiter de libre-échange, mais pourrait probablement être plus correctement appelé accord commercial entre deux pays.

Je ne pense pas qu'il y ait le moindre doute que ce n'est pas une bonne affaire pour l'agriculture et les agriculteurs canadiens. Les circonstances qui ont conduit à la conclusion de l'accord laissent douter qu'il soit dans l'intérêt du Canada. Il a été conclu à la hâte, un soir tard, parce que le Congrès américain avait fixé une date limite.

C'est un accord international, et nous avons beaucoup de mal à parvenir à des ententes internationales entre nos deux pays, car les systèmes démocratiques que nous avons sont différents. Les États-Unis ont un système républicain, alors que nous avons un système parlementaire. En vertu de leur système, tout ce que signe le président ou son gouvernement doit être approuvé par la Chambre des représentants et le Sénat. Dans notre système, tout accord international signé par le premier ministre ou ses ministres devient loi presque automatiquement, puisque le gouvernement est majoritaire à la Chambre. Par suite, la situation des deux parties à la table de négociations est différente.

Dans les négociations internationales, les Américains utilisent couramment la tactique qui consiste pour l'exécutif ou le gouvernement à signer des accords qui, ils le savent très bien, seront rejetés par le Sénat ou la Chambre des représentants. Il ne semble pas que ça ait été le cas de cet accord et c'est pourquoi, puisque je trouve qu'il n'est pas à l'avantage du Canada, je ne sais trop quelle attitude adopter.

Je me rends compte que les Américains perçoivent déjà cet accord comme une victoire. Cette impression s'est si bien communiquée au Sénat et à la Chambre des représentants qu'ils semblent tout à fait disposés à l'appuyer. Les États-Unis obtiennent plus qu'ils ne cèdent. Ils ont remporté une victoire sur le Canada, et l'entente leur est donc favorable.

En tant que député de l'opposition, je sais qu'au Canada, tout nouvel argument contre cet accord sera nourri par le fait qu'aux États-Unis, on juge qu'il est défavorable pour le Canada. Par contre, c'est un accord avantageux pour les Américains. Je suis devant un dilemme, mais en tant que Canadien et représentant d'électeurs canadiens, je pense qu'il est de mon devoir de prendre fermement position devant un accord si indubitablement néfaste pour les intérêts des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Althouse: Il est incontestable que le gouvernement n'a pas tenu la parole donnée aux régions rurales du Canada. Durant les négociations, le gouvernement déclarait on ne peut plus clairement à la Chambre et dans ses communiqués que l'agriculture n'était pas un sujet de négociation. C'est ce qu'il déclarait au début, mais plus tard, il nuançait sa position en précisant que les offices de commercialisation et l'infrastructure agricole n'étaient pas en cause. L'examen du projet d'accord présenté à la Chambre il y a quelques jours révèle qu'il en va tout autrement.